



ENCORE UNE FOIS!!!

C.P. Bourg-en-Bresse

Le 17 mai 2026

Le bureau local UFAP/UNSA Justice fait le constat amer du traitement accordé à une personne détenue qui n'a de cesse de provoquer, de faire preuve de violence verbale et, désormais, de violence physique envers le personnel.

En effet, lors du sondage des barreaux, le détenu C. a illustré toute l'étendue de son « civisme » en refusant de quitter sa cellule, en exigeant de se rendre à la machine à laver. Privé des privilèges du régime ouvert en raison de son comportement antérieur, ce dernier estime que sa condition de personne à mobilité réduite (PMR) lui donne le droit d'accéder à sa guise au local de la buanderie.

Face au refus légitime de notre collègue et lors de l'arrivée du brigadier-chef, le détenu s'est levé comme par miracle de son fauteuil roulant pour bousculer le gradé obligeant nos collègues à intervenir. Lors de l'action, le détenu s'est débattu avec une extrême virulence.

Il s'agit de la deuxième agression commise par une personne à mobilité réduite en peu de temps. Cela nous rappelle cruellement que la vigilance doit toujours être de mise et qu'aucun passe-droit ne doit être toléré.

Le bureau local UFAP/UNSA justice attend de la direction une réponse disciplinaire et pénale à la hauteur de la gravité de cette agression.

Le bureau local UFAP/UNSA justice exige que la situation de vulnérabilité ou de handicap de nos pensionnaires ne doit en aucun cas justifier une forme d'impunité ou un traitement de faveur de la part de la direction.

Le bureau local UFAP/UNSA justice souhaite un prompt rétablissement à notre collègue agressé. Nous nous tenons indéfectiblement à ces cotés pour l'accompagner dans toutes les démarches administratives et judiciaire qu'il choisira d'entreprendre.

**Pour le bureau local UFAP UNSa Justice Bourg-en-Bresse
Techer Benjamin**